

CORREZE ECONOMIE



La transmission, un enjeu majeur pour au moins 4 500 exploitations agricoles et entreprises de Corrèze



En raison de l'arrivée en fin d'activité de générations nées immédiatement après-guerre, des départs en retraite relativement importants se profilent dans l'hexagone et dans notre département, tant côté salariés qu'en ce qui concerne les dirigeants. Pour les organismes consulaires du département, regroupés au sein du Comité Départemental des Chambres Economiques (CDCE), aux côtés de leurs partenaires institutionnels et privés, il convient d'anticiper et de faciliter ce transfert de structures.

1- UN POTENTIEL DE 4 500 EXPLOITATIONS AGRICOLES OU ENTREPRISES A TRANSMETTRE DANS LES 10 A 15 ANS :

En Corrèze en 2004, pas moins de 2 087 exploitations agricoles sont dirigées par des exploitants de 55 ans ou plus. C'est le cas également de 2 468 entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou de services. Ces 4 555 entrepreneurs se doivent dès à présent de préparer leur succession.

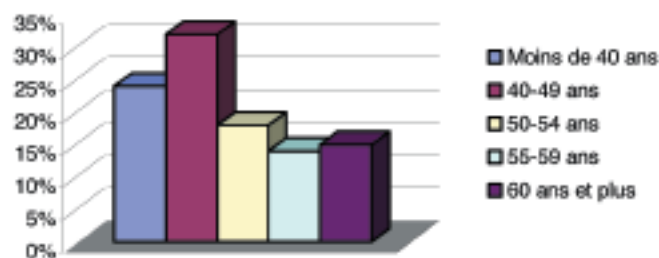
2- UNE STRUCTURE SUR QUATRE EST CONCERNEE :

Environ 1 structure sur 4 est dirigée par un chef d'entreprise ou d'exploitation de 55 ans ou plus : pas moins de 28.7% des exploitations agricoles et 25.0% des entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou de services du département.

3- PRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE OU ENTREPRISE SUR DEUX MANAGEE PAR UN DIRIGEANT DE 50 ANS OU PLUS :

Les dirigeants de moins de 40 ans représentent 21% des entrepreneurs de Corrèze (secteurs agricole, artisanal, commercial, industriel et de services confondus), ceux de la tranche 40-49 ans constituent 32% des entrepreneurs ; quant à ceux de 50 ans et plus, il s'agit de 47 % des entrepreneurs, soit près d'un dirigeant sur deux.

Répartition des entrepreneurs corréziens par tranches d'âge en 2004



Comité Départemental des Chambres Economiques de la Corrèze
Immeuble Consulaire - Pay Fiaçon - BP 30 - 19001 TULLE cedex

Acheter ou vendre une entreprise commerciale ou Hôtelière



Un dispositif national organisé en réseau pour faciliter la mise en relation des cédants et repreneurs.

Vous désirez reprendre une affaire, connaître toutes les étapes de la reprise d'entreprise et consultez toutes les offres de vente

Connectez-vous sur le site www.transcommerce.com.

Vous désirez céder votre affaire, procurez-vous la fiche pré diagnostic dans chaque Chambre de Commerce et d'Industrie, votre offre sera diffusée sur le journal d'annonces et visible sur le site www.transcommerce.com.

CCI du pays de Brive
Frédéric BARLOT
Chantal BARBIE
Tél : 05.55.18.94.58

CCI de Tulle et Ussel
Gérard PAPPO
Marie-Hélène BLANCHE
Tél : 05.55.21.55.11

ARTER Artisanat Transmission et Reprise



La Chambre de Métiers propose différentes prestations aux cédants et repreneurs.

Cédants : informations conseils (collectifs ou individuels), visites, dossiers diagnostic évaluation, promotion de l'offre (www.ccm-limousin.fr), radios locales, presse, chaîne demain !)

Repreneurs : conseils, orientations, mise en relation, analyse projet, établissement dossiers prévisionnels...

Chambre de Métiers de la Corrèze
Soléphanie BUJADOUX
Tél : 05.55.29.95.98

Le renouvellement des générations d'agriculteurs et l'acte de transmission



Repérage et sensibilisation des futurs cédants

Repérage des chefs d'exploitation de plus de 50 ans ; réalisation de sessions « Transmission d'Exploitation » sur chaque canton corrézien.

Accompagnement des chefs d'exploitation à la recherche d'un associé

- mise en place d'une formation "accueillants" et entretien individuel avec le conseiller.

Le Répertoire Départemental à l'Installation (RDI)

Ce dispositif, géré par l'ADASEA, vise à encourager l'installation hors cadre familial en facilitant la mise en relation entre les candidats à l'installation et les chefs d'exploitation à la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Consultation des offres <http://relai.cnasea.com>

Chambre d'Agriculture
les conseillers de secteur
05.55.21.55.21
A.D.A.S.E.A.

Accueil Transmission Installation
Agnès DELAGREE
R.D.I
Gérard MARTINE
Tél : 05.55.21.55.75



Pour les entreprises industrielles, mise en relation de cédants et repreneurs.

L'objectif est de :

- détecter les PME-PMI concernées
- sensibiliser, accompagner les cédants
- rechercher des repreneurs
- orienter les repreneurs vers les opportunités.

CCI du pays de Brive
Annette JUGIE
Tél : 05.55.18.05.50

CCI de Tulle et Ussel
François BUFFANDEAU
Tél : 05.55.21.55.08

Nombre d'entreprises à reprendre

Ce mois-ci, en Corrèze :

-182 commerces
rendez-vous sur
www.Transcommerce.com

-67 entreprises artisanales
rendez vous sur
www.Trait-union.info

-18 entreprises industrielles

-19 offres d'exploitations agricoles
<http://rela.cnasea.com>

-153 locaux professionnels à vendre ou à louer,
connectez-vous :
www.cdce19.org



Pour vendre, louer ou trouver votre local professionnel
www.cdce19.org
ou
sur simple appel
05.55.20.89.20

Le portail de l'information économique de la Corrèze
www.correze-economie.info

4-POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITES : AVIS AUX REPRENEURS

Les entrepreneurs de Corrèze de 55 ans ou plus exercent en premier lieu dans l'agriculture (45%), ensuite dans les activités commerciales (18%), les activités de services (15%), la production artisanale ou industrielle (9%), le bâtiment (8%), enfin dans le secteur des Cafés Hôtels Restaurants (5%).

Répartition des entrepreneurs corréziens de 55 ans et plus par secteurs d'activités



5- DES STRUCTURES A REPENDRE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT :

Ces structures dirigées par un chef d'entreprise ou d'exploitation de 55 ans ou plus se concentrent sur les cantons urbains de Brive (plus de 700 entreprises ou exploitations concernées) et de Tulle (plus de 500 entreprises ou exploitations concernées). Des cantons tels que Lubersac, Malemort/Corrèze, Seilhac, Ussel comprennent entre 200 et 250 structures de ce type.

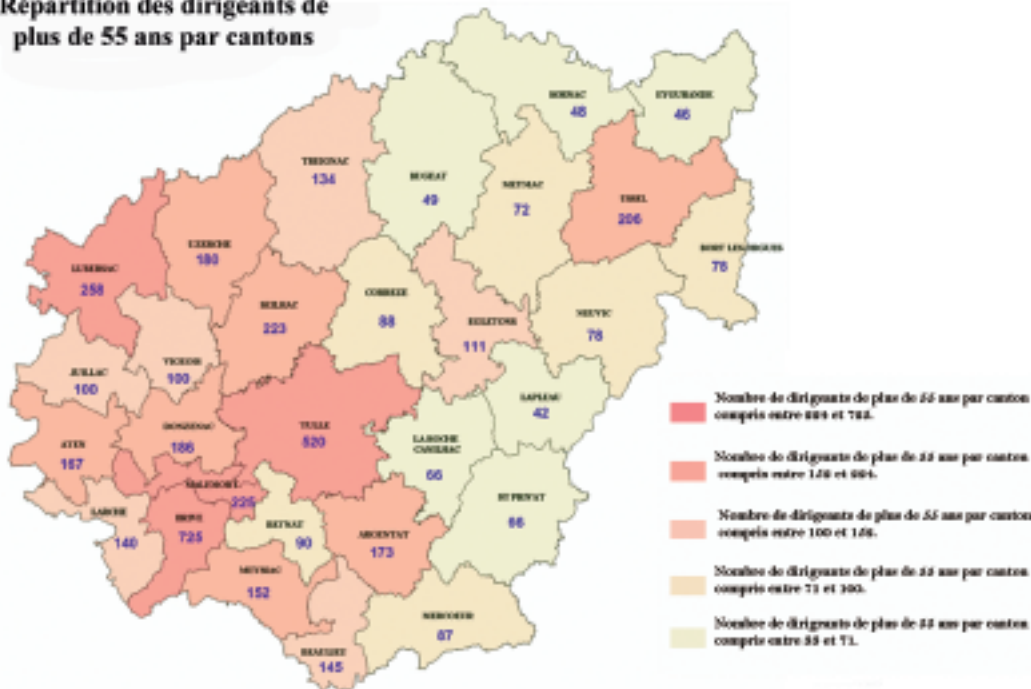
Des cantons tels que Argentat, Ayen, Donzenac, Meyssac, Uzerche entre 150 et 200.

Entre 100 et 150 pour des cantons tels que Beaulieu/Dordogne, Egletons, Juillac, Larche, Treignac et Vigeois.

Entre 50 et 100 pour des cantons tels que Beynat, Bort-les-Orgues, Corrèze, Mercoeur, Meymac, Neuvic, La Roche-Canillac, St Privat. Entre 30 et 50 pour les cantons de Bugeat, Eygurande, Lapleau et de Sornac.

Il en résulte pour les organismes consulaires et leurs partenaires institutionnels et privés la nécessité de sensibiliser les entrepreneurs à la préparation de leur succession (cadre familial, proche collaborateur ou extérieur), de rapprocher et d'accompagner repreneurs et cédants, d'informer le grand public sur les débouchés à venir dans de nombreux secteurs d'activités. Il s'agit d'un enjeu capital pour maintenir et développer l'activité économique en configuration urbaine comme en milieu rural dans notre département de Corrèze.

Répartition des dirigeants de plus de 55 ans par cantons



Formation pour les repreneurs potentiels

"MARCO POLO" une session d'information sur la reprise d'entreprise. L'objectif est de sensibiliser les candidats repreneurs au potentiel d'offres de reprise du Massif Central, aux techniques d'approche et de diagnostic des opportunités et d'évaluer leur capacité à répondre à un projet de reprise de PME-PMI pour retenir les candidatures les mieux adaptées et les accompagner.

CCI du pays de Brive
Annette JUGIE
Tél. : 05.55.18.05.50
CCI de Tulle et Ussel
François BUFFANDEAU
Tél. : 05.55.21.55.08



Le stage de préparation à l'installation

Tout chef d'entreprise artisanale doit avant son installation suivre obligatoirement un stage d'installation à la gestion. Ce stage est une formation de 5 jours continus ou discontinus. Les repreneurs reçoivent diverses informations d'ordre social, fiscal, comptable et juridique.

Contrat Installation Formation Artisanale (CIFA)

- Permettre au créateur ou repreneur d'entreprise artisanale de définir avec précision son projet d'installation par une formation individualisée.
- Apporter au futur chef d'entreprise une formation complémentaire pour assurer la réussite de son projet. Gratuit, vous percevez une rémunération et bénéficiez d'une couverture sociale complète. En contrepartie, vous vous engagez à vous installer dans les 6 mois suivant la fin du contrat.

Chambre de Métiers de la Corrèze
Dominique Gantelle
Tél. : 05.55.29.95.98



Le stage Préparatoire à l'installation (SPI)

Il doit être suivi par tous les candidats à l'installation et réalisé dans l'année qui précède l'installation.

Transmettre mon exploitation
Cette formation s'adresse aux chefs d'exploitation de plus de 50 ans et se déroule sur chaque canton corrézien.

Chambre d'Agriculture
les conseillers de secteur
05.55.21.55.21
A.D.A.S.E.A.
Agnès DELAGREE
Tél. : 05.55.21.55.75